

RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE DE L'ASECNA

Belinga Onana Jacques, Instructeur à l'EAMAC reçoit le « Prix John Chapman »

Notre collègue Belinga Onana Jacques, Chef Unité Méthodes d'Enseignements à l'EAMAC vient de recevoir le « Prix John Chapman ». La remise de cette distinction a eu lieu, à l'occasion du Symposium sur la formation mondiale et Trainair Plus qui s'est déroulé du 11 au 13 Mai dernier à Séoul en Corée du Sud. A travers cette prestigieuse distinction, c'est l'expertise de l'ASECNA qui est une fois de plus reconnue et récompensée par l'OACI.



Mieux connaître cette distinction

Le « Prix John CHAPMAN » est créé pour récompenser chaque année le meilleur expert du Programme Trainair Plus. Pour être primé, l'expert doit prouver avoir formé partout dans le monde le plus grand nombre de concepteurs de cours TRAINAIR plus, avoir validé le maximum de mallettes pédagogiques et avoir conduit les écoles au statut de Full member Trainair Plus et de Centre régional d'excellence OACI (ICAO /RTCE). Il doit en outre qualifier le maximum de concepteurs de cours et d'instructeurs OACI.

Le Dr John CHAPMAN, d'origine néo-Zélandaise, est le créateur en 1989 du Programme TRAINAIR à l'OACI qui deviendra en 2011, TRAINAIR Plus. Ce prix qui porte son nom a pour but d'améliorer de façon économique et rentable la sécurité et l'efficacité du transport aérien à l'échelle mondiale par la mise en place et le maintien de normes élevées de formation du personnel aéronautique. C'est à sa mort, en 2013, que l'OACI a décidé de créer ce prix.

Expert en Formation des Concepteurs de Cours (TDC) OACI, validateur des Mallettes Pédagogiques Normalisées (MPN) TRAINAIR plus, M. Belinga est le premier Africain à recevoir cette distinction. Elle lui a été décernée pour « sa contribution au développement dans l'espace francophone et anglophone de l'ancien programme TRAINAIR d'une part et du nouveau programme TRAINAIR PLUS, d'autre part ».

M. Belinga s'est distingué parmi les seize experts mondiaux par des actions de formation des concepteurs de cours, de validation des Mallettes Pédagogiques Normalisées et de qualification des concepteurs de cours au profit de la communauté aéronautique mondiale.

Il a qualifié, à ce jour, trois instructeurs de l'OACI : un instructeur TDC pour les Caraïbes et deux instructeurs MRTD respectivement de nationalité Canadienne et Malienne.

Avec l'équipe de l'EAMAC, M. Belinga vient de concevoir et valider pour le compte de la section Facilitation de l'OACI, une mallette sur le contrôle aux frontières aéroportuaires de l'authenticité et de la validité des documents de voyage-Niveau 1. Cette mallette est actuellement en cours de traduction dans les cinq langues de l'OACI pour être dispensée partout dans le monde.

Après avoir révisé le Guide de Conception de Cours Doc 9941 et traduit le TDC en français sous l'égide de l'OACI, M. Belinga a été le premier à former les concepteurs dans la langue française à l'EAMAC, favorisant ainsi l'expansion du Programme Trainair Plus dans l'espace francophone.

Au niveau de l'ASECNA, M. Belinga a validé les mallettes pédagogiques normalisées de l'EAMAC, de

l'ERNAM et de l'ERSI qui ont été approuvées par l'OACI respectivement en 2012, 2014 et 2015. Aujourd'hui, les trois Ecoles de l'ASECNA sont Full Members du Programme TRAINAIR plus de l'OACI.

Il a dans le passé obtenu le prix d'excellence attribué par l'EAMAC lors du 50ème anniversaire de cette école en 2013.

Sur les six écoles africaines que M. BELINGA a amenées au programme TRAINAIR PLUS, quatre sont, à ce jour, des Centres Régionaux d'Excellence OACI : l'EAMAC, l'Ethiopian Airlines Academy d'Ethiopie, l'Académie Internationale de l'Aviation Civile (AIAC) Mohammed VI du Maroc et l'Air Traffic and Navigation Services (ATNS) Academy d'Afrique du Sud.

Les Ecoles de l'ASECNA confirment leur statut

A l'occasion du Symposium sur la formation mondiale et Trainair Plus, l'ERNAM et l'ERSI ont vu leur statut de Full member Trainair plus renouvelé jusqu'en 2018. Le statut de Centre Régional d'Excellence OACI (ICAO /RTCE) de l'EAMAC a été également renouvelé jusqu'à la même date.